Gymnases de Bienne

Option complémentaire enseignée en anglais

Informations

Dispositions concernant l'enseignement de l'option complémentaire en anglais

Les cours de l'option complémentaire dispensés en anglais dans les gymnases de Bienne sont accessibles à tous les élèves désireux de mettre en pratique leurs connaissances linguistiques.

Durée de la formation

La formation dure deux ans à partir de la 11ème année scolaire (deuxième gymnasiale). Selon les grilles horaires des écoles de maturité, la dotation prévue est de 2 périodes en 11ème anneé et de 3 périodes en 12 ème année.

Admission

La fréquentation d'une OC enseignée en anglais présuppose d'avoir l'anglais en discipline fondamentale ou en option spécifique. Elle est également possible pour les autres élèves pour autant qu'ils/elles disposent de connaissances linguistiques en anglais jugées équivalentes. Les élèves de tous les gymnases biennois y ont accès après s'être inscrits selon les modalités en vigueur.

L'admission a lieu pour le début de la 11ème année. L'inscription est a priori valable pour la durée de formation de l'option complémentaire, soit 2 ans. Un retrait est toutefois possible à la fin du premier semestre de la 11ème année.

Enseignement immersif

L'enseignement est dispensé en anglais. Une période de renforcement est prévue en 11ème année. Cette période permet de passer en revue la matière présentée durant le cours principal et d'y apporter des compléments d'explications ou de vocabulaire. Le recours à la traduction se limite aux explications indispensables, surtout en début de formation. Le plan d'études et les exigences sont, en principe, les mêmes que ceux de l'option complémentaire dispensée en français. Toutefois quelques adaptations sont possibles en raison de la situation d'enseignement immersif. La description du cours (contenu, méthodes de travail et exigences) est jointe au catalogue des cours de l'option complémentaire publié par les gymnases de Bienne.

Examens de maturité

Comme pour les autres options complémentaires, les options complémentaires enseignées en anglais peuvent être choisies comme 5ème examen de maturité. Les examens de maturité écrits et oraux se déroulent en anglais et l'utilisation d'un dictionnaire de langue n'est pas autorisée.

Organisation

En principe, les élèves sont répartis dans deux cours distincts, selon leur langue maternelle.

Elèves et enseignant(e)s

Les participants et les participantes au cours de l'option complémentaire en anglais sont pris(es) en charge, conseillé(e)s et orienté(e)s par le professeur responsable du cours, particulièrement durant la première des deux années de formation.
Au début de la formation, le/la professeur/e tient compte des difficultés particulières des élèves en situation d'immersion. Dans l'évaluation, il/elle ne pénalise pas outre mesure les imprécisions formelles dues manifestement à des problèmes linguistiques. En revanche, le contenu des travaux d'élèves est évalué, dans la mesure du possible, selon les mêmes critères que ceux qui sont en vigueur dans les cours dispensés en français.

Les disciplines enseignées en immersion

Actuellement, seule l'option complémentaire « **Histoire** » est offerte en anglais.

Promotion

Les participantes et les participants au cours de l'option complémentaire en anglais sont soumis(es) aux mêmes conditions de promotion que tous les élèves des écoles de maturité biennoises. En cas de non promotion ou d'échec aux examens de maturité, la CRRB ne peut pas leur garantir de pouvoir suivre, au degré inférieur, un cours de l'option complémentaire en anglais dans la même discipline.

Certificat de maturité

Le certificat de maturité délivré par les gymnases de Bienne porte la mention « cours suivi en anglais » en regard de l'option complémentaire pour autant que l'élève l'ait suivie pendant deux ans.

Adopté par la CRRB le 11.12.2007 / 15.12.2009